



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

GUIDE D'INSCRIPTION

EXAMEN PROFESSIONNEL

COMMANDANT

au titre de l'année 2018

DGSCGC/DSP/SDDRH/BSPP/SCEP 2018

SOMMAIRE

INSCRIPTION ET DEROULEMENT DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL

I- CONDITIONS D'ADMISSION A CONCOURIR	page 3
II- MODALITES D'INSCRIPTION	
A- Calendrier	page 3
B- Préinscription par voie électronique	page 3
C- Retrait du dossier de candidature par voie postale	page 4
D- Envoi du dossier de candidature par voie postale	Page 5
III- LISTE DES PIECES JUSTIFICATIVES	page 5
IV- DEROULEMENT DES EPREUVES	page 6
V- PUBLICATION DES RESULTATS	page 6
ANNEXES	
1- Mode d'emploi préinscription en ligne	page 7
2- Etat des services publics	page 12
3- Déclaration sur l'honneur	page 14
4- Accusé de réception	page 15

I- CONDITIONS D'ADMISSION A CONCOURIR

L'examen professionnel pour l'accès au grade de commandant est ouvert aux capitaines qui justifient au plus tard le 1^{er} janvier 2019, de trois ans de services effectifs dans leur grade et ayant atteint le 4^{ème} échelon depuis au moins un an.

II- MODALITES D'INSCRIPTION

A- Calendrier

Date d'ouverture des préinscriptions : **mardi 18 juillet 2017**

Date limite de retrait du formulaire d'inscription par voie postale (le cachet de la poste faisant foi) : **samedi 26 août 2017**

Date de clôture des préinscriptions par voie électronique et postale (le cachet de la poste faisant foi) : **samedi 26 août 2017**

Date limite d'envoi du dossier de candidature complet par voie postale (le cachet de la poste faisant foi) : **samedi 2 septembre 2017**

Contact gestionnaire : dgscgc-gestionnaireconcours1@interieur.gouv.fr

B- Préinscription par voie électronique (annexe 1)

Il est recommandé d'utiliser cette procédure, plus rapide et plus sûre. Les données saisies lors de la préinscription par voie électronique sont reprises automatiquement par le système automatisé de gestion des concours.

Pour procéder à sa préinscription par voie électronique, le candidat se connecte sur le site internet du ministère de l'intérieur (« www.interieur.gouv.fr » – rubrique « le ministère recrute – filière sécurité civile – métiers de la sécurité civile – métiers et concours – les concours de sapeurs-pompier »).

Il communique son identité et les différents renseignements qui lui sont demandés afin de créer un compte (authentification).

Le candidat complète ensuite le dossier informatif qui s'affiche à l'écran. Les renseignements signalés comme obligatoires sont indispensables au traitement informatique de sa candidature et doivent donc être complétés avec soin. En effet, si tous les champs obligatoires ne sont pas correctement remplis, le candidat ne pourra en aucun cas valider sa demande d'inscription.

Lorsqu'il a saisi l'ensemble des renseignements demandés, le candidat peut mettre en attente sa demande de préinscription et la valider au plus tard à la date fixée soit le **samedi 26 août 2017**. L'annulation de la demande d'inscription et les modifications après validation ne peuvent pas s'effectuer par voie électronique. Elles ne sont possibles que par courriel à l'adresse suivante : dgscgc-gestionnaireconcours1@interieur.gouv.fr ou par courrier adressé au service gestionnaire DGSCGC/DSP/SDDRH/BSPP, section des concours et examens professionnels, Place Beauvau, 75800 Paris cedex 08.

Attention : votre préinscription devra obligatoirement être VALIDÉE dans le logiciel pour qu'elle puisse être prise en compte par la section concours et examens professionnels. Lorsque votre préinscription est VALIDÉE, vous recevrez un message électronique avec un numéro de dossier.

Après validation de la préinscription par le candidat, une attestation de confirmation lui est adressée par voie électronique.

Attention, le candidat doit télécharger les pièces jointes à renvoyer avec son dossier de candidature comme indiqué dans le paragraphe D ci-dessous.

En résumé, pour les candidats optant pour la préinscription en ligne :

- 1- se préinscrire en ligne : le candidat obtient un numéro d'inscription à conserver ;
- 2- fermer l'application de préinscription ;
- 3- compléter les formulaires et joindre toutes les pièces justificatives mentionnés dans le guide d'inscription ;
- 4- renvoyer le dossier complet (avec mention du n° de pré-inscription) par voie postale à la DGSCGC avant le 2 septembre 2017.

C- Retrait du dossier de préinscription par voie postale

Sont concernés uniquement les candidats n'ayant pas opté pour la préinscription par voie électronique.

Le candidat adresse une demande de dossier d'inscription, accompagnée d'une enveloppe affranchie au tarif en vigueur pour une lettre prioritaire d'un poids (de 20 g à 100g) et libellée à l'adresse du candidat (format A4 21x 29.7cm). Cette lettre sera transmise par courrier postal à l'adresse suivante **au plus tard le 26 août 2017** (le cachet de la poste faisant foi):

Ministère de l'intérieur

DGSCGC/DSP/SDDRH/BSPP/Section concours et examens professionnels
Examen professionnel de commandant
place Beauvau
75800 Paris cedex 08

Attention : si vous optez pour cette formalité, vous êtes invité à prendre en considération les délais postaux.

D- L'envoi du dossier de candidature par voie postale

Les candidats doivent transmettre leur dossier de candidature accompagné des pièces justificatives requises (voir annexe) par voie postale, au plus tard à la date de clôture des inscriptions (le cachet de la poste faisant foi) **soit le samedi 2 septembre 2017** au :

Ministère de l'intérieur
DGSCGC/DSP/SDDRH/BSPP/Section concours et examens professionnels
Examen professionnel de commandant
place Beauvau
75800 Paris cedex 08

Le service gestionnaire accusera réception du dossier d'inscription par courrier à l'aide des enveloppes fournies par le candidat [**annexe 4 à compléter**].

RAPPEL : Tout dossier sera rejeté si la procédure décrite ci-dessus (B ou C) n'est pas respectée ou si le dossier est incomplet ou transmis hors délai.

III. LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

1) Le dossier de candidature devra être adressé par le candidat à la DGSCGC accompagné des pièces suivantes :

- un **état détaillé des services publics** accomplis depuis la date d'entrée dans la fonction publique, complété et signé par l'autorité compétente (le modèle en annexe 2 doit impérativement être utilisé) ;
- le ou les dernier(s) arrêté(s) **justifiant le grade et l'échelon** au 1^{er} janvier 2019;
- un **certificat sur l'honneur** signé par le candidat attestant de l'exactitude des renseignements fournis et précisant que toute déclaration inexacte peut lui faire perdre le bénéfice de son éventuelle admission à l'examen professionnel (le modèle en annexe 3 doit impérativement être utilisé);
- 4 enveloppes (161*230) affranchies au tarif en vigueur « lettre prioritaire d'un poids de 20g à 100g » et libellées à l'adresse du candidat.

2) Le dossier à destination du jury devra comporter les documents suivants :

- un curriculum vitae de deux pages au maximum ;
- une lettre de motivation de deux pages au maximum.

Les **candidats souhaitant un aménagement d'épreuves au titre du handicap** devront également fournir :

- une demande d'aménagement d'épreuves

- un certificat médical d'aptitude
- un justificatif de reconnaissance de « travailleur handicapé »

IV. DEROULEMENT DES EPREUVES

L'épreuve d'admissibilité consiste en l'évaluation du dossier établi par les candidats.

L'épreuve d'admission comporte deux épreuves:

1°) l'épreuve écrite sous la forme d'un questionnaire à réponses ouvertes et courtes (QROC) se déroulera à partir du 1^{er} janvier 2018 en Île-de-France, Corse et Outremer ;

2°) l'épreuve orale consistant en un entretien avec le jury se déroulera à partir du 1^{er} janvier 2018 en Île-de-France avec possibilité de visioconférence pour les candidats ultra-marins.

Les candidats sont convoqués individuellement. Toutefois, le défaut de réception de la convocation ne saurait engager la responsabilité de l'administration. Si ces convocations ne vous sont pas parvenues 5 jours avant la date prévisionnelle de début des épreuves, vous êtes invité à entrer en relation avec le service gestionnaire : dgscgc-gestionnaireconcours1@interieur.gouv.fr

V. PUBLICATION DES RESULTATS

La liste des candidats admis sera communiquée :

- sur le site internet du ministère de l'intérieur : « www.interieur.gouv.fr » – rubrique «Le ministère recrute – Sécurité civile –Métiers de la sécurité civile – Métiers et concours- Les concours de sapeurs-pompiers »
- par voie d'affichage au sein des locaux de la DGSCGC, 18 rue des Pyrénées, 75020 Paris.

Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone.

ANNEXE 1



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

MODE D'EMPLOI PRE INSCRIPTION EN LIGNE

1- Se connecter sur le site du ministère de l'intérieur à l'adresse suivante :

<http://www.interieur.gouv.fr/fr/Le-ministere/Securite-civile/Metiers-et-concours/Les-concours-de-sapeurs-pompiers/Concours-et-examens-professionnels-d-officiers-de-sapeurs-pompiers-2018>

2- Cliquer sur le lien « pré inscription » pour le ou les concours/examens professionnels souhaités

3- Cette fenêtre apparaît :

Bienvenue sur le site du Ministère de l'Intérieur

PLAN DU SITE CONTACT AIDE QUILLIER

Vous êtes sur la page: ACCUEIL

Bienvenue sur le site des inscriptions en ligne aux concours du ministère de l'intérieur

Ce site vous permet d'enregistrer et de valider votre demande d'inscription à un ou plusieurs concours.

Attention : l'inscription n'est pas encore possible à partir d'un smartphone !

Pour simplement consulter les concours ouverts, il suffit de cliquer sur le bouton "Liste des sessions".

Pour accéder aux inscriptions, il faut utiliser le bouton "Identification" :

1. Avant de commencer, il est indispensable d'avoir pris connaissance des conditions de participation au concours que vous souhaitez passer : consultez la notice d'information dans les pages précédentes de ce site.
2. Préalablement à votre première demande d'inscription, vous devez créer un compte (identification)
3. Vous devez ensuite saisir les renseignements demandés dans le dossier d'inscription.
4. Lorsque vous avez rempli votre dossier, vous pouvez soit le valider tout de suite soit le mettre en attente puis le valider plus tard. En l'absence de réponse aux questions obligatoires, l'administration ne pourra donner suite à votre demande d'inscription.
5. Toute modification d'un dossier en attente ou toute validation d'un dossier doit intervenir avant la date limite de validation fixée par l'administration, qui vous sera indiquée.

La réception du dossier que vous avez validé vous sera confirmée par mail

Vous ne pouvez en aucun cas annuler votre demande d'inscription par internet. Vous ne pouvez le faire que par courrier adressé au bureau de recrutement qui vous sera indiqué.

Votre dossier sera ensuite contrôlé par les services du recrutement. Si vous ne remplissez pas les conditions pour concourir, vous recevrez une lettre vous indiquant que votre candidature n'est pas retenue. Sinon, vous recevrez directement une convocation.

ATTENTION : le contrôle ne porte dans un premier temps que sur les éléments que vous avez saisis dans votre dossier d'inscription. Les pièces justificatives ne vous seront demandées qu'après les épreuves, sauf exceptions expressément prévues par l'arrêté d'ouverture du concours. S'il apparaît que les renseignements que vous avez déclarés sont inexacts, vous serez automatiquement éliminé(e) même si vous avez été déclaré(e) admissible ou admissible par le jury.

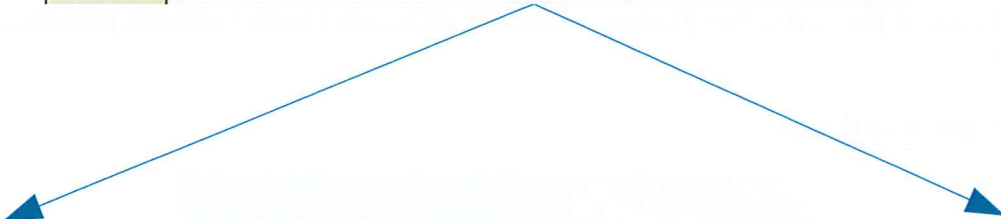
Ce site rassemble des données personnelles ayant pour but l'inscription aux concours du ministère de l'intérieur. Les données collectées sont sous la responsabilité du directeur des ressources et des compétences de la police nationale. Ces informations sont destinées aux services du recrutement du ministère de l'intérieur.

Pendant toute la durée de conservation des données vous bénéficiez des droits suivants :

- Droit d'opposition : Article 33 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée
- Droit d'accès : Articles 33, 41, 42 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée.
- Droit de rectification : Article 48 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée.

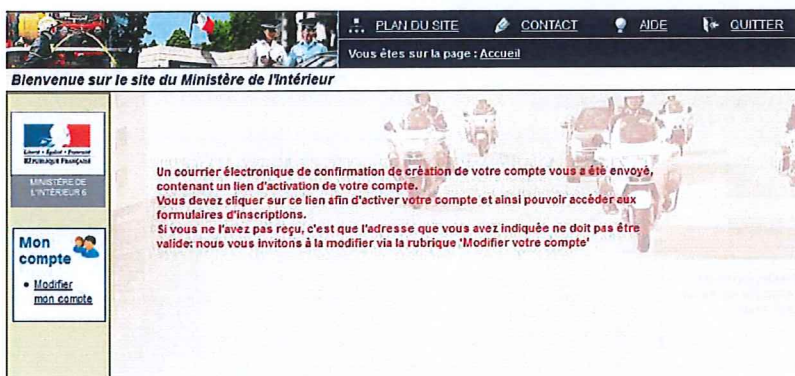
Liste des sessions Identification

4- Cliquer sur « Identification »



Si vous n'avez pas de compte	Si vous avez un compte
<p>- cliquer sur « créer un compte »</p> <p>- renseigner les 6 champs et valider</p>	<p>- remplir les champs « pseudo » et « Mot de passe » puis valider</p> <p>- valider</p>

Le message suivant apparaît :



- Message reçu sur votre messagerie :

« Bonjour XXX,

Votre compte a bien été créé. Afin de pouvoir accéder au service, merci de bien vouloir

le valider dans un délai de 60 jours en cliquant sur l'adresse ci-dessous:

<https://qualification-inscription-en-ligne.interieur.gouv.fr/sicmi/displayValidationCompte.do?id=6544&codeCorps=SC>

Passé ce délai, votre compte sera automatiquement supprimé. Une fois votre compte validé, vous pourrez ainsi à tout moment vous inscrire à des sessions de concours ou consulter l'historique de vos dossiers sans avoir à ressaisir vos données personnelles.

Votre pseudo et votre mot de passe pour accéder à notre site d'inscription en ligne sont:

- pseudo :
- Mot de passe :

En cas d'oubli de votre mot de passe, vous devrez répondre à la question suivante:

Quel est votre sport préféré?

- votre réponse :

A très bientôt.

- Cliquer sur le lien

La fenêtre suivante apparaît :

PLAN DU SITE CONTACT AIDE
Vous êtes sur la page : Accueil

Bienvenue sur le site du Ministère de l'Intérieur

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Mon compte
• [Modifier mon compte](#)

Pour valider votre compte :
Veuillez saisir à nouveau votre pseudo, votre mot de passe; puis recopiez le texte qui apparaît dans l'image de vérification ci-dessous en tenant compte des minuscules/majuscules.
Cliquez enfin sur le bouton "Valider".

Pseudo * :

Mot de passe * :

Veuillez recopier le texte présent dans l'image, en tenant compte des majuscules/minuscules, dans la zone de saisie placée sous cette dernière. Merci de respecter les minuscules/majuscules

cu r l e r s

[Obtenir un code audio](#)

Remplir les champs et valider

Cette fenêtre apparaît :

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Mon compte
• [Inscription en cours](#)
• [Modifier mon compte](#)

Liste des concours

Vous êtes sur la page de liste des concours : pour vous inscrire cliquez sur la ligne qui vous intéresse dans la colonne concours. Si la ligne n'est pas cliquable cela signifie que vous n'êtes pas identifié ou que les inscriptions ne sont pas encore ouvertes. Si aucune ligne n'est présente cela signifie qu'aucun concours n'est ouvert actuellement.

ADMINISTRATION D'EMPLOI	RECRUTEMENT (CONCOURS, EXAMEN... SELON INDICATION)	DATE D'OUVERTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DE CLÔTURE DES INSCRIPTIONS (HEURE DE PARIS)	DATE DES PREMIÈRES ÉPREUVES
preprod dgsc	Concours ou examen professionnel XXX	XX/XX/XXXX	XX/XX/XXXX à 00h00	XXXX

5- Cliquer sur le concours souhaité pour remplir de dossier de pré inscription

Remplir tous les onglets proposés (Etat civil, autres renseignements...)

Dans l'onglet « autre renseignements », plusieurs items sont à compléter dont « service d'affectation » : indiquer : SDIS + n° département

A l'issue, vous avez deux possibilités :

- enregistrer votre pré inscription et la compléter plus tard. Dans ce cas, vous devrez obligatoirement valider votre pré inscription après vos dernières modifications
- valider votre pré inscription

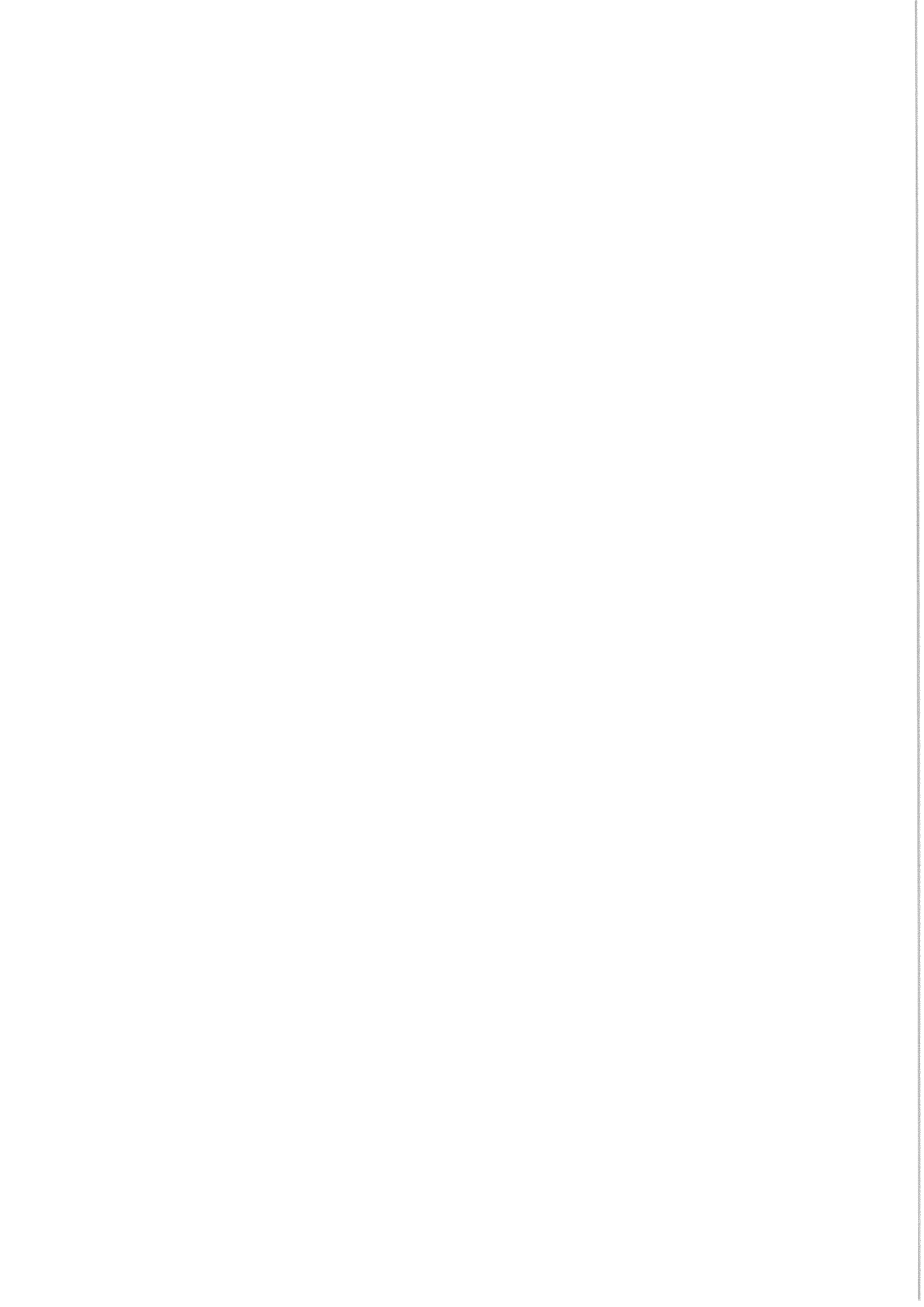
A la fin de votre inscription, vous devrez répondre à une dernière question portant sur le choix du centre d'examen. **Vous devez cocher un centre d'examen sauf « bureau national ».**

Enfin, lorsque votre pré inscription est validée, vous recevrez un message sur l'adresse de messagerie indiquée dans votre compte :

« Bonjour XXX,

CONCOURS XXX de 2018: Vous avez validé votre dossier d'inscription pour le concours indiqué ci-dessus. Votre n° de dossier est le XXX. Votre demande d'inscription va être transmise au service gestionnaire du concours pour lequel vous venez de faire acte de candidature. L'administrateur de l'inscription en ligne »

Attention : votre pré inscription devra obligatoirement être validée pour qu'elle puisse être prise en compte par la section concours et examens professionnels.



Grades	En qualité de (1)	Quotité (2)	Affectation (ou motif de l'interruption de service)	Du (J/M/A) (3)	Au (J/M/A) (4)	Total (J/M/A)	Colonne réservée à l'administration.
Total de la durée des services accomplis au 1^{er} janvier 2019 dans le grade de capitaine (inscrire la durée année/mois/jours)							
<small>(1) : précisez : auxiliaire, intérimaire, agent temporaire, contractuel, stagiaire, titulaire... (2) : indiquez : temps complet (=TC) ou temps partiel (=TP), précisez le temps le temps partiel (3) : indiquer la date effective de nomination (4) : indiquez la date de fin de fonctions par changement d'affectation, de grade, par démission ou interruption de service</small>							

VISA DU RESPONSABLE DU SERVICE DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES :

Je soussigné(e) Nom : _____ Prénom : _____ Grade : _____

• Reconnais avoir été informé(e) de la candidature de _____.

• Certifie exacts les renseignements portés sur l'état des services ci-dessus.

Fait à _____ le _____.

Signature et cachet (obligatoire) :

VISA DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Nom : _____
Prénom : _____
Qualité : _____
Fait à _____ le _____.

Signature et cachet (obligatoire) :

VISA DU PREFET :

Nom : _____
Prénom : _____
Qualité : _____
Fait à _____ le _____.

Signature et cachet (obligatoire) :

Annexe 3



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

DECLARATION SUR L'HONNEUR

en application des articles 10 et 12 du décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale

- 1) L'article 10 du décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale dispose : « [L]'autorité organisatrice avertit, au moment de leur inscription, les candidats aux concours prévus à l'article 36 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée qu'ils devront, en cas de succès, justifier de leur aptitude physique à occuper l'emploi considéré, conformément aux dispositions du décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 modifié [pris pour l'application de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des comités médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux]. ».
- 2) L'article 12 du décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 dispose : « [L]es candidats certifient sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis et se déclarent avertis que toute déclaration inexacte peut leur faire perdre le bénéfice de leur éventuelle admission au concours ou à l'examen. ».
- 3) Les candidats doivent justifier des conditions auxquelles leur nomination est subordonnée à la date du début des épreuves du concours.

Il ressort de ces éléments que :

- la convocation des candidats aux épreuves ne préjuge pas de la recevabilité de leur demande d'inscription ;
- lorsque le contrôle des pièces fournies montre que des candidats ne remplissent pas les conditions requises pour faire acte de candidature, ils ne peuvent, ni figurer, ni être maintenus sur la liste d'admissibilité et/ou la liste d'admission, ni être nommés dans le grade supérieur; qu'ils aient été ou non de bonne foi.

En cas de fausses déclarations, le candidat est passible des sanctions pénales prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

La loi n°78-17 du 06 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit au candidat un droit d'accès et de rectification pour les données personnelles le concernant auprès de l'autorité organisatrice du concours.

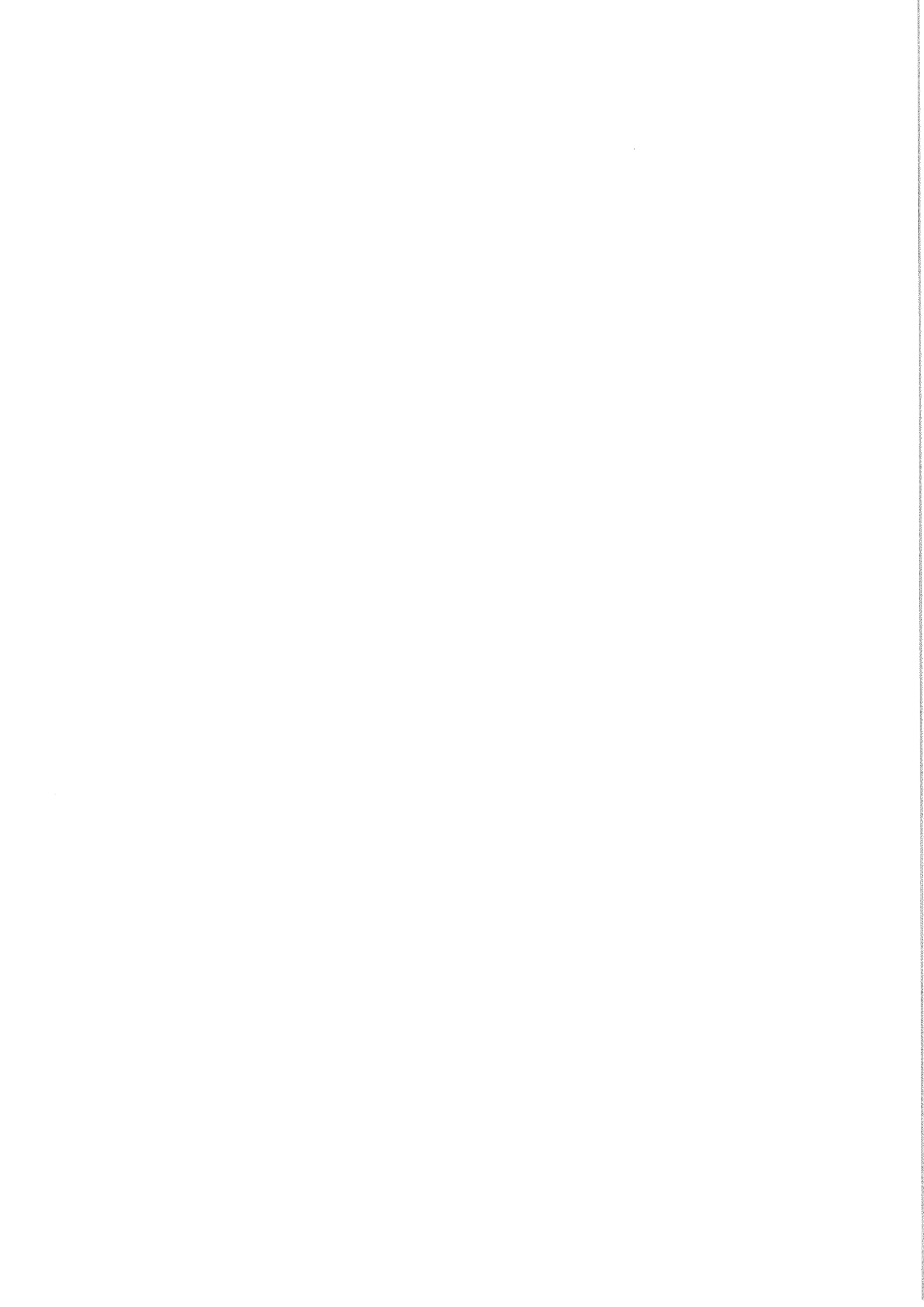
Je soussigné(e).....
souhaite me présenter à l'examen professionnel de commandant.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude de toutes les informations figurant dans le présent dossier:

Je déclare sur l'honneur avoir pris connaissance du règlement concernant les fausses déclarations.

Je déclare sur l'honneur avoir été averti par l'administration que je devrai, en cas de succès à l'examen professionnel de justifier de mon aptitude physique à occuper l'emploi

A, le/.../..... Signature obligatoire



Annexe 4



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Paris, le

ACCUSE DE RECEPTION

Madame

Monsieur

Nom de famille _____

Nom d'usage : _____

Prénoms : _____

Date de naissance : /_/_/___/

Votre demande de participation à l'examen professionnel de commandant de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2018 est bien parvenue à mon service.

Je vous précise que le présent accusé de réception ne préjuge en rien de la suite qui sera réservée à votre demande d'inscription.

La chef de section des concours
et examens professionnels

